

En tant qu'infirmier(e) libéral(e), **votre rôle est essentiel dans le déploiement de la campagne de rappel vaccinal** pour lutter contre la baisse de l'efficacité des vaccins face aux variants.

La campagne de vaccination contre le Covid-19, débutée le 2 octobre 2023, vise à renforcer l'immunité face au virus et à protéger contre les formes graves de la maladie.



## **Priorité à la vaccination automnale**

La campagne de rappel automnale suit les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) et cible différents groupes prioritaires :

### **1. Personnes à risque élevé :**

- Personnes âgées de 65 ans et plus.
- Personnes avec des comorbidités (hypertension artérielle compliquée, problèmes cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénaux, pulmonaires, diabète, obésité, cancers, personnes transplantées, trisomie 21, troubles psychiatriques ou de démence).
- Personnes immunodéprimées
- Femmes enceintes.
- Résidents en Ehpad et en USLD
- Personnes à très haut risque de forme grave

### **2. Autres groupes recommandés :**

- Étudiants et professionnels des secteurs sanitaire
- Étudiants et professionnels des services de secours et d'incendie
- Professionnels en contact régulier avec des personnes vulnérables dont les IDEL

### **Dose de rappel pour les non-prioritaires :**

Les personnes non ciblées par les recommandations de rappel peuvent également recevoir une dose de rappel.



## **Schéma vaccinal simplifié**

- Pour les personnes âgées de 5 ans et plus, le schéma vaccinal a été simplifié : quel que soit le passé vaccinal du patient, la vaccination consiste désormais en une seule dose de vaccin. Les notions de primovaccination et de rappel ne sont donc plus d'actualité pour ces catégories d'âges.
- Chez les enfants de moins de 5 ans, pour ceux déjà primovaccinés ou ayant été infectés, une seule dose suffira mais chez les autres un schéma à trois doses (2 à 21 jours d'écart et la troisième huit semaines après) est maintenu..



## **Délai du rappel**

Le rappel doit être administré au moins 6 mois après la dernière injection vaccinale ou l'infection par le Covid-19.



## **Comment facturer le rappel vaccinal ?**

La rémunération du rappel vaccinal est la même que celle de la vaccination anti-covid : **INJ**

[Voir le tableau récapitulatif des cotations et actes Covid-19](#)